



DELIBERATION N° 2023.10.35

du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023

Décision modificative n° 2 **Budget principal du CCAS de Versailles** **Exercice 2023**

Date de la convocation : 2 octobre 2023

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Stéphanie LESCAR, M. Michel RENAUT, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Mme Corinne FORBICE (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2022.12.55 du Conseil d'administration du 6 décembre 2022 relative à la fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57,

Vu la délibération n°2023.03.21 du Conseil d'administration du 28 mars 2023 relative au budget primitif 2023 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2023.06.26 du Conseil d'administration du 27 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS,

Monsieur le Vice-Président expose :

Outre la transposition des imputations budgétaires (réalisée au cours de l'année 2022), le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la M57 nécessite également de transposer les immobilisations. Ce travail (démarré après l'arrêt des comptes 2022) en collaboration avec le centre de gestion comptable (ex Trésorerie municipale) a permis détecter des écarts dans la comptabilisation des amortissements qui nécessitent d'ajuster les crédits 2023.

Cette régularisation d'amortissements est une opération d'ordre qui nécessite d'inscrire des crédits à hauteur de 21 000 € au chapitre 28 « Amortissements des immobilisations » (dépenses d'investissement) et sur le compte 7811 « Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » (recettes de fonctionnement).

De plus, le travail de transposition des immobilisations a permis également de constater l'absence de plusieurs natures comptables amortissables dans l'annexe de la délibération n°2022.12.55 approuvée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2022. Ainsi, il est nécessaire d'ajouter une durée d'amortissement pour les natures 21311 « Constructions - Bâtiments administratifs » et 21313 « Constructions - Bâtiments sociaux et médico-sociaux » et pour les déclinaisons du compte 204182 « subventions d'équipement versées aux organismes publics divers ». Parallèlement à la fixation de la durée de 15 ans pour les immobilisations imputées sur les déclinaisons du compte « subventions d'équipement versées aux organismes publics divers », et par souci de concordance, il convient de fixer également la durée de 15 ans pour les immobilisations imputées sur les déclinaisons du compte 20422 « subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé ».

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) D'approuver la décision modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux ci-dessous

décision modificative n° 2 / 2023 du CCAS Dépenses de Fonctionnement					
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>					
Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	TOTAL
TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		1 077 830,00 €			1 077 830,00 €
TOTAL chapitre 012 - Charges de personnel		2 469 000,00 €			2 469 000,00 €
TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		276 610,00 €			276 610,00 €
TOTAL chapitre 66 - Charges financières		15 600,00 €			15 600,00 €
TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €			- €
TOTAL chapitre 68 - Dotations aux provisions		9 500,00 €			9 500,00 €
TOTAL chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		335 000,00 €			335 000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		4 183 540,00 €	- €		4 183 540,00 €

décision modificative n° 2 / 2023 du CCAS
Recettes de Fonctionnement

Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau

Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	TOTAL
TOTAL chapitre 013 - Atténuations de charges		158 500,00 €			158 500,00 €
TOTAL chapitre 70 - Produits services, domaines et ventes diverses		664 400,00 €			664 400,00 €
TOTAL chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		2 703 000,00 €			2 703 000,00 €
TOTAL chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		5 000,00 €			5 000,00 €
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	50 000,00 €			50 000,00 €
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			21 000,00 €	21 000,00 €
TOTAL chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00 €		21 000,00 €	71 000,00 €
002 - Excédent de Fonctionnement reporté		4 064 335,19 €			4 064 335,19 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement		7 645 235,19 €	0,00 €	21 000,00 €	7 666 235,19 €

**décision modificative n° 2 / 2023 du CCAS
Dépenses d'Investissement**

Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau

Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM1	DM2	TOTAL
TOTAL chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		109 000,00 €			109 000,00 €
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	23 040,00 €	2 000,00 €		25 040,00 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71 108,00 €			71 108,00 €
TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		94 148,00 €	2 000,00 €	- €	96 148,00 €
TOTAL chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		102 193,05 €			102 193,05 €
21351	Bâtiments publics	300 000,00 €	98 000,00 €		398 000,00 €
21828	Autres matériels de transport	36 000,00 €			36 000,00 €
21838	Autres matériels informatiques	21 821,66 €			21 821,66 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00 €			15 000,00 €
TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles		372 821,66 €	98 000,00 €	- €	470 821,66 €
TOTAL chapitre 26 - participations et créances rattachées		478 163,00 €			478 163,00 €
13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat et établissements nationaux	800,00 €			800,00 €
13912	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	47 100,00 €			47 100,00 €
13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	2 100,00 €			2 100,00 €
281351	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements...			11 000,00 €	11 000,00 €
281838	Amortissements des immobilisations corporelles - Autre matériel informatique			5 600,00 €	5 600,00 €
281848	Amortissements des immobilisations corporelles - Autre matériels de bureau et mobilier			4 000,00 €	4 000,00 €
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres			400,00 €	400,00 €
TOTAL chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00 €		21 000,00 €	71 000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		1 206 325,71 €	100 000,00 €	21 000,00 €	1 327 325,71 €

**décision modificative n° 2 / 2023 du CCAS
Recettes d'Investissement**

Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM 1	DM 2	TOTAL
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>					
TOTAL chapitre 040 - Opérations de transfert entre section		335 000,00 €			335 000,00 €
TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 650,00 €			3 650,00 €
TOTAL 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 142 900,25 €			4 142 900,25 €
TOTAL Recettes d'Investissement		4 481 550,25 €			4 481 550,25 €

- 2) D'approuver la mise à jour de la délibération n°2022.12.55 du 6 décembre 2022 conformément à l'annexe jointe à cette délibération.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix